

ANNEXE 1

ÉLECTIONS A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU LOIRET

ÉTABLISSEMENT DES LISTES ÉLECTORALES

AVIS

Les listes électorales provisoires pour les élections à la Chambre d'agriculture du Loiret sont à la disposition du public jusqu'au **15 octobre 2024**. Ces listes peuvent être consultées mais pas communiquées.

Toute personne ne figurant pas sur les listes électorales provisoires peut demander à la commission départementale à y figurer.

De même, tout électeur inscrit dans le département peut demander l'inscription d'une personne omise ou la radiation d'une personne qu'il estime indûment inscrite.

Ces réclamations doivent être transmises par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard le **15 octobre 2024** à :

Monsieur le président
Commission d'établissement des listes électorales
Préfecture du Loiret
Bureau des élections et de la réglementation
181 rue de Bourgogne
45042 ORLEANS CEDEX